

Le Directeur de la Comptabilité
Publique
KARURANGA Frédéric

Baptiste

Kibungo, le 18 Septembre 1989.

RWAGASANA Jean Baptiste
Secteur KIBUNGO

FACTURE N° 001/89.

Le Gouvernement de la République Rwandaise,
Ministère des Finances, doit à Monsieur RWAGASANA Jean Baptiste,
la somme de ONZE MILLE QUATRE CENT FRANCS RWANDAIS (11.400 Frws)
pour avoir transporté Monsieur GAHAMANYI Justin, Agent de l'Etat (Ministère des Finances) et son mobilier, dans son véhicule TOYOTA HILUX
JB.11.95, puissance 9 CV, pour les déplacements de service (mutation)
suivant réquisitoire ci-annexé et suivant les détails ci-après:

DATE	ITINERAIRE	KILOMETRES PARCOURUS	TAUX	MONTANT
17/9/89	Kibungo-Kigali (aller et retour)	228	50	11.400 Frws
T O T A L		228	50	11.400 Frws

Certifié sincère et véritable et arrêté à la
somme de ONZE MILLE QUATRE CENT FRANCS RWANDAIS (11.400 Frws).

IDENTIFICATION DU VEHICULE

MARQUE: TOYOTA HILUX

PLAQUE: JB.11.95

PUISSANCE: 9CV.

POUR LE TRANSPORT CONFORME:

GAHAMANYI Justin.

LE TRANSPORTEUR:

RWAGASANA Jean Baptiste.

vu et approuvé
Le Directeur Général
du Trésor et de la
Comptabilité Publique

Le Directeur de la Comptabilité
Publique
KARURANGA

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 19.118.040.302.
Inscrit sous poste 29... du 12/9/89
Kigali, le 18/9/89
Le Gestionnaire des Crédits

RWAGASANA Jean Baptiste
Secteur KIBUNGA
Secteur KIBUNGA

Kibungo, le 18 Septembre 1989.

FACTURE N° 001/89.

Le Gouvernement de la République Rwandaise,
Ministère des Finances, doit à Monsieur RWAGASANA Jean Baptiste,
le somme de ONZE MILLE QUATRE CENT FRANCS RWANDAIS(11.400 Frws)
pour avoir transporté Monsieur GAHAMANYI Justin, Agent de l'Etat(Mini-
stère des Finances) et son mobilier, dans son véhicule TOYOTA HILUX
JB.11.95, puissance 9 CV, pour les déplacements de service(mutation)
suivant réquisitoire ci-annexé et suivant les détails ci-après:

DATE	ITINERAIRE	KILOMETRES		TAUX	MONTANT
		PARCOURUS			
17/9/89	Kibungo-Kigali (aller et retour)	228		50	11.400 Frws
T O T A L		228		50	11.400 Frws

Certifié sincère et véritable et arrêté à la
somme de ONZE MILLE QUATRE CENT FRANCS RWANDAIS(11.400 Frws).

IDENTIFICATION DU VEHICULE

MARQUE: TOYOTA HILUX

PLAQUE: JB.11.95

PUISSANCE: 9CV.

POUR LE TRANSPORT CONFORME:

GAHAMANYI Justin.

LE TRANSPORTEUR:

RWAGASANA Jean Baptiste.

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 19 118040302

Inscrit sous poste 29... du 12/9/89

Kigali, le 18/9/89

Le Gestionnaire des Crédits

*Vu et approuvé
le Directeur Général
du Trésor et de la
Comptabilité*

Le Directeur Général
du Trésor et de la
Comptabilité
KARURUKA Prémère

RWAGASANA Jean Baptiste
Secteur KIBUNGO
Commune BIRENGA
Préfecture KIBUNGO

Kibungo, le 18 Septembre 1989.

FACTURE N° 001/89.

Le Gouvernement de la République Rwandaise,
Ministère des Finances, doit à Monsieur RWAGASANA Jean Baptiste,
la somme de ONZE MILLE QUATRE CENT FRANCS RWANDAIS (11.400 Frws)
pour avoir transporté Monsieur GAHAMANYI Justin, Agent de l'Etat (Mini-
stère des Finances) et son mobilier, dans son véhicule TOYOTA HILUX
JB.11.95, puissance 9 CV, pour les déplacements de service (mutation)
suivant réquisitoire ci-annexé et suivant les détails ci-après:

DATE	ITINERAIRE	KILOMETRES		TAUX	MONTANT
		PARCOURUS			
17/9/89	Kibungo-Kigali (aller et retour)	228		50	11.400 Frws
T O T A L		228		50	11.400 Frws

Certifié sincère et véritable et arrêté à la
somme de ONZE MILLE QUATRE CENT FRANCS RWANDAIS (11.400 Frws).

IDENTIFICATION DU VEHICULE

MARQUE: TOYOTA HILUX
PLAQUE: JB.11.95
PUISSANCE: 9CV.

POUR LE TRANSPORT CONFORME:

GAHAMANYI Justin.

LE TRANSPORTEUR:

RWAGASANA Jean Baptiste.

*vu et approuvé
le Directeur Général
du Trésor et de la
Comptabilité
publique*

*Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du .12.11.80.40302.
Inscrit sous poste .29. du 12/9/89
Kigali, le 18/9/89.
Le Gestionnaire des Crédits*

*Le Directeur Général
du Trésor et de la
Comptabilité
publique*

RWAGASANA Jean Baptiste
Secteur KIBUNGO
Commune BIRENGA
Préfecture KIBUNGO

Kibungo, le 18 Septembre 1989.

FACIURE N° 001/89.

Le Gouvernement de la République Rwandaise,
Ministère des Finances, doit à Monsieur RWAGASANA Jean Baptiste,
la somme de ONZE MILLE QUATRE CENT FRANCS RWANDAIS(11.400 Frws)
pour avoir transporté Monsieur GAHAMANYI Justin, Agent de l'Etat(Mini-
stère des Finances) et son mobilier, dans son véhicule TOYOTA HILUX
JB.11.95, puissance 9 CV, pour les déplacements de service(mutation)
suivant réquisitoire ci-annexé et suivant les détails ci-après:

DATE	ITINERAIRE	KILOMETRES PARCOURUS	TAUX	MONTANT
17/9/89	Kibungo-Kigali (aller et retour)	228	50	11.400 Frws
T O T A L		228	50	11.400 Frws

Certifié sincère et véritable et arrêté à la
somme de ONZE MILLE QUATRE CENT FRANCS RWANDAIS(11.400 Frws).

IDENTIFICATION DU VEHICULE

MARQUE: TOYOTA HILUX
PLAQUE: JB.11.95
PUISSANCE: 9CV.

POUR LE TRANSPORT CONFORME:

GAHAMANYI Justin.

LE TRANSPORTEUR:

RWAGASANA Jean Baptiste.

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 19.118040302.

Inscrit sous poste 29. du 12/9/89

Kigali, le 18/9/89

Le Gestionnaire des Crédits

*vu et approuvé
le Directeur Général
du Trésor et de la
Cpte Publique*



RWAGASANA Jean Baptiste
Secteur KIBUNGO
Commune BIRENKA
Préfecture KIBUNGO

Kibungo, le 18 Septembre 1989.

FACTURE N° 001/89.

Le Gouvernement de la République Rwandaise,
Ministère des Finances, doit à Monsieur RWAGASANA Jean Baptiste,
la somme de ONZE MILLE QUATRE CENT FRANCS RWANDAIS(11.400 Frws)
pour avoir transporté Monsieur GASHAMANYI Justin, Agent de l'Etat(Mini-
stère des Finances) et son mobilier, dans son véhicule TOYOTA HILUX
JB.11.95, puissance 9 CV, pour les déplacements de service(mutation)
suivant réquisitoire ci-annexé et suivant les détails ci-après:

DATE	ITINERAIRE	KILOMETRES PARCOURUS	TAUX	MONTANT
17/9/89	Kibungo-Kigali (aller et retour)	228	50	11.400 Frws
T O T A L		228	50	11.400 Frws

Certifié sincère et véritable et arrêté à la
somme de ONZE MILLE QUATRE CENT FRANCS RWANDAIS(11.400 Frws).

IDENTIFICATION DU VEHICULE

MARQUE: TOYOTA HILUX
PLAQUE: JB.11.95
PUISSANCE: 9CV.

POUR LE TRANSPORT CONFORME:

GASHAMANYI Justin.

LE TRANSPORTEUR:

RWAGASANA Jean Baptiste.

Vu pour vérification et pour validation
à charge du 19.118.040302
Inscrit sous poste 29 du 12/9/89
Kigali le 18/9/89
Le Gestionnaire des Crédits

Vu et approuvé
le directeur Général
du Trésor et de la
Comptabilité
[Signature]

RWAGASANA Jean Baptiste
Secteur KIBUNGO
Commune BIRANGA
Préfecture KIBUNGO

Kibungo, le 18 Septembre 1989.

FACTURE N° 001/89.

Le Gouvernement de la République Rwandaise,
Ministère des Finances, doit à Monsieur RWAGASANA Jean Baptiste,
la somme de ONZE MILLE QUATRE CENT FRANCS RWANDAIS (11.400 Frws)
pour avoir transporté Monsieur GAHAMANYI Justin, Agent de l'Etat (Mini-
stère des Finances) et son mobilier, dans son véhicule TOYOTA HILUX
JB.11.95, puissance 9 CV, pour les déplacements de service (mutation)
suivant réquisitoire ci-annexé et suivant les détails ci-après:

DATE	ITINERAIRE	KILOMETRES		TAUX	MONTANT
		PARCOURUS			
17/9/89	Kibungo-Kigali (aller et retour)	228		50	11.400 Frws
T O T A L		228		50	11.400 Frws

Certifié sincère et véritable et arrêté à la
somme de ONZE MILLE QUATRE CENT FRANCS RWANDAIS (11.400 Frws).

IDENTIFICATION DU VEHICULE

MARQUE: TOYOTA HILUX
PLAQUE: JB.11.95
PUISSANCE: 9CV.

POUR LE TRANSPORT CONFORME:

GAHAMANYI Justin.

LE TRANSPORTEUR:

RWAGASANA Jean Baptiste.

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du

Inséré sous poste du

Kigali, le

Le Gestionnaire des Crédits

*M et approuvé
le Directeur Général
du Trésor et de la
Comptabilité
publique*

Comptabilité
publique

K.Fr./M.M.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE
B.P. 2022 - KIGALI

Kigali, le 5/9/89

N° 322 /Compt.07.16/EC

✓ Monsieur...GAHAMANYI Justin.....
C/O Comptable de Préfecture
KIBUNGO.....

Objet : Changement
d'attributions.

Monsieur,

Me référant à l'Instruction
Ministérielle n° 1764/Compt.07.16/C du 02 juin 1989 relative
à la suppression du système de séparation des rôles de Caissier
et de Comptable de Préfecture, j'ai l'honneur de porter à
votre connaissance qu'après les formalités de remise-reprise
vous devez regagner la centrale pour vous enquérir des
nouvelles attributions.

La Gestion des Crédits mettra à
votre disposition le minimum de facilités pour votre déménagement.

Le Directeur Général du Trésor
et de la Comptabilité Publique
NAHIMANA Théoneste

Copie pour information à :

- Monsieur le Préfet de Préfecture
KIBUNGO.....
- Monsieur le Comptable de
Préfecture
KIBUNGO.....





note no. 29 du 12-9-88
Le Gestionnaire de
crédits approuvé
[Signature]

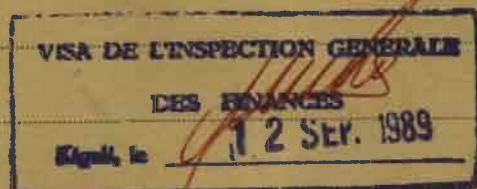
Ministère de *Finances*

REQUISITOIRE

Le Transporteur *Muganza Jean Baptiste*

résidant à *Kibungu* Préfecture de *Kibungu*

est prié de transporter Monsieur (s) *BAMUNY Justin*



Motif de voyage: *Raisons de service (Mutation)*

rendant de *Kibungu* à *Kigali* ⁽¹⁾

Distance de *114 x 2 = 228* km à *50* fr. le km soit *11 400* ⁽²⁾

Arrêté à la somme de *onze mille quatre*

cent francs Rwandais ⁽³⁾

Fait à *Kigali* le *12-9-* 19 *89*

[Signature]

- Le gestionnaire des crédits
- Le sous-gestionnaire des crédits ⁽⁴⁾
- Le comptable de Préfecture



⁽¹⁾ Qualification du fonctionnaire ou de l'agent.

⁽²⁾ Préciser l'endroit de départ et d'arrivée — ne pas omettre de mentionner entre parenthèse : aller — aller-retour.

⁽³⁾ Montant en toutes lettres.

⁽⁴⁾ Biffer la mention inutile.